



Licenciement et droit d'indemnités pour un travailleur étranger

Par **rachel**, le **19/12/2011** à **17:19**

Bonjour,

J'ai travaillé en France de 18 mois dans la restauration en tant que cuisinier, je possède une carte de séjour permanente tchèque car j'ai vécu là-bas durant 5 années, je suis d'origine algérienne. Le problème est le suivant : mon employeur lui-même d'origine algérienne a omis d'effectuer la demande d'autorisation de travail pour un étranger ce qui a posé problème auprès de l'organisme les Assédics pour percevoir des indemnités. Par la suite, nous avons effectué cette demande et à ce jour nous n'avons toujours pas de réponse de la part de la direction du travail que nous avons contacté ce jour, le dossier étant en traitement.

Je suis sans ressource depuis le 17 septembre or on me dit qu'avec ce passeport j'ai le droit de toucher des indemnités car la République tchèque fait partie de l'Union Européenne.

Pourriez-vous m'aider ou me conseiller dans les démarches à effectuer suite aux explications que je vous ai fournies.

En vous remerciant de votre précieuse aide, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rachel HILBIG.

Par **pat76**, le **21/12/2011** à **16:35**

Bonjour

Vous avez été licencié sans percevoir d'indemnités?